

## Le Conseil consultatif de votre quartier

# MAIRIE

Mairie du 8<sup>e</sup>, salle des conférences

Mercredi 20 mars 2019 - 19h00

## Ordre du jour

- Présentation des candidats
- Election du nouveau bureau puis dépouillement
- Information sur le nouveau réseau de bus
- Consultation sur le nouveau nom du conseil de quartier "Mairie"
- Budget participatif (André Tilloy)
- Budget du conseil de quartier
- Lutte contre les incivilités (Intervention de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP))
- Boîtes à livres
- Annonce des résultats

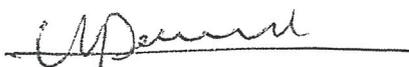
La mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a mis en place depuis 2003 sept conseils consultatifs de quartier avec le souci d'en faire des lieux d'écoute, d'information, de dialogue et d'expression destinés au plus grand nombre possible de personnes. Ils sont ainsi ouverts à tous les habitants, mais aussi aux commerçants et aux professions libérales qui y ont leur activité et participent à sa vie quotidienne. Cette ouverture totale est une caractéristique qui est spécifique à notre arrondissement.

Le conseil consultatif de votre quartier se réunit plusieurs fois chaque année. Si vous êtes électeur, vous serez invité par courrier, à participer à tous ceux qui seront convoqués à l'avenir.

### Qui peut y participer ?

Toute personne majeure qui habite dans le périmètre du quartier concerné ou qui possède dans ce quartier, le siège régulier de son activité commerciale ou libérale. Les réunions sont publiques.

Louis-Nicolas Doumet  
Réfèrent du Conseil consultatif  
de quartier



**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur